

16.08.2004 - 10:19 Uhr

Discours Suisse - Enseignement des langues étrangères à l'école - Une Suisse allemande toujours plus anglophile - Encadré

Voir graphic: www.newsaktuell.ch/f/story.htx?nr=100478163

Berne (ats/ots) Malgré les protestations romandes, une bonne partie des cantons alémaniques ont décidé que l'anglais sera enseigné avant le français à l'école obligatoire. Seules exceptions: les Grisons, Soleure, les deux Bâles et Berne.

Dans les cantons de Berne (bilingue) et des Grisons (trilingue), il semble logique que la langue parlée par les minorités ait la priorité sur les autres.

Dans le cas de Bâle-Ville et Bâle-Campagne, la raison est d'ordre économique, compte tenu des liens étroits avec la France voisine. Même discours pour Soleure qui, enclavé entre le Jura et Bâle et en partie voisin de la France, représente un pont entre deux cultures.

La Suisse centrale et orientale a pour sa part préféré suivre l'exemple du canton de Zurich, qui a décidé en 2000 de donner la priorité à l'anglais. Dans ces cantons, il est prévu de rendre l'enseignement de la langue de Shakespeare obligatoire dès la 3e année. Le français suivra dès la 5e, ce que prévoit la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) pour toute la Suisse dès 2012.

Le calendrier d'introduction de la réforme varie d'une région à l'autre. En Suisse centrale (LU, NW, OW, SZ, UR, ZG), le nouveau système devrait entrer en vigueur en 2005/2006, alors qu'en Suisse orientale, il n'y a pas encore d'accord.

La troisième langue nationale, l'italien, est intégrée dans les programmes de l'école obligatoire dans les cantons des Grisons et d'Uri, avec des statuts différents.

Aux Grisons, l'italien est dispensé dès la 4e année comme 1ère langue étrangère obligatoire, vu que la langue de Dante est parlée sur le territoire cantonal. L'idée d'y ajouter l'anglais a pour le moment été écartée.

Dans le canton d'Uri, l'italien est devenu facultatif, après avoir été introduit de manière obligatoire en 1994 dès la 5e année. En 2001, le gouvernement uranais, imitant les cantons voisins, a décidé de remplacer l'italien par l'anglais, enseigné depuis cette année dès la 3e année. Deuxième langue étrangère obligatoire, le français ne figure au programme que depuis la 7e année.

Contact:

Discours Suisse
c/o FORUM HELVETICUM
Postfach
5600 Lenzburg 1
Tél. +41/62/888'01'25
Fax +41/62/888'01'01

E-Mail: info@forum-helveticum.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100005483/100478164> abgerufen werden.